

Sujet : [INTERNET] Problème signalé par la SEPANSO

De : > georges.cingal

Date : 02/07/2023 à 19:43

Pour : ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr

Bonsoir,

Nous avons repéré une erreur dans le dossier de consultation pour la demande de défrichement de PALOMA,

Une demande de défrichement concernant le projet d'aménagement d'un parc résidentiel de loisirs PALOMA, auquel nous sommes fermement opposés, fait l'objet d'une consultation du public pendant la période du 5 juin au 5 juillet. Or la consultation du public pour le projet d'aménagement se déroule du 12 juin au 12 juillet 2023. La décision de défrichement ne peut pas être prise avant la fin de la consultation du public pour le projet, ce serait mépriser et ne pas tenir compte des avis des personnes qui se sont exprimées contre ce projet. Or, une association "NON A L'URBANISATION AU BORD DU LAC DE LEON" qui s'oppose au PA recueille de nombreuses signatures de la population locale qui s'exprime contre l'implantation du parc hôtelier sur ces terrains. Une pétition lancée sur Internet recueille à ce jour plus de 1300 signatures.

Par ailleurs nous vous signalons que le PV de reconnaissance de bois à défricher est daté du 3 mars 2003 et signé le 27 mars 2023. Pour cette raison, je demande à Madame la Préfète de déclarer la nullité de ce document et par conséquent la nullité de la procédure.

Sentiments distingués

Georges Cingal
SEPANSO